

« Enseigner en deux langues »

Développer le bilinguisme français/occitan est un choix pédagogique présentant de nombreux avantages :

- *Pour les élèves* : savoir utiliser la langue occitane, diversifier le parcours culturel, faciliter l'apprentissage d'autres langues.
- *Pour l'Etat et les collectivités* : préparer la jeunesse à la mondialisation et aux échanges culturels, stimuler l'économie culturelle en région (internet, arts, édition...), transmettre un patrimoine vivant aux générations futures, maîtriser les coûts.

Premier degré :

- Recruter dans les académies occitanes des professeurs des écoles compétents en langue occitane (le CRPE spécifique n'est pas organisé partout).
- Rétablir au concours de recrutement ordinaire des professeurs des écoles une option facultative de langue régionale.
- Permettre à tous les candidats de passer simultanément à la même session le concours spécifique et le concours ordinaire.
- Instituer une option de langue régionale dans tous les échelons de la formation des enseignants à commencer par les masters conduisant à cette profession.
- Sur les 5 ans qui viennent, dans chacun des 33 départements concernés, ouvrir chaque année 2 nouvelles écoles bilingues français/occitan à parité horaire, en visant une répartition géographique la plus efficace possible.
- Favoriser en outre la création d'écoles partiellement bilingues sur le modèle de certains départements (Bouches du Rhône par exemple).
- Mettre en place de grandes campagnes d'information des parents sur les bienfaits du bilinguisme.
- Permettre l'inscription des élèves hors périmètre scolaire dans les écoles où s'enseigne la langue régionale. Pour les communes ne proposant pas d'enseignement bilingue français/occitan sur leur territoire, rendre obligatoire le versement du forfait par élève scolarisé dans une école publique d'une autre commune pratiquant la langue régionale ou une école sous contrat pratiquant l'immersion en occitan (*Calandreta*).

Second degré :

- Assurer la continuité : proposer un parcours occitan en collège et lycée avec un cours de langue occitane plus un cours dans une autre des disciplines où l'oral et l'écrit sont utilisés conjointement.
- Création de CAPET bivalents occitan-enseignement professionnel pour créer ce même type de parcours en lycée pro.
- Mettre en place l'option occitan dans tous les établissements des académies concernées (ainsi que dans les zones périphériques).
- Majorer la dotation de l'état en nombre d'heures d'enseignement pour prendre en compte l'enseignement des langues régionales.
- Augmenter le nombre de postes ouverts au concours du CAPES d'occitan (seulement 4 postes actuellement).
- Limiter la nomination des professeurs à 3 établissements maximum.

Supérieur :

- Création d'une licence d'occitan dans les universités occitanes qui ne la proposent pas encore. Puis prolonger par un master.